

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1er octobre 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes:

1.	Numéro de cadastre :	5 095 022
2025-052	Numéro d'immeuble :	Chemin de Jerico, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser l'implantation d'une maison unifamiliale et d'un muret de soutènement à 1.80 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6.2, chapitre 8 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.2. Autoriser l'implantation d'un balcon à 1.78 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6.2, chapitre 8 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1er octobre 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes:

1.	Numéro de cadastre :	5 095 022
2025-052	Numéro d'immeuble :	Chemin de Jerico, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser l'implantation d'une maison unifamiliale et d'un muret de soutènement à 1.80 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6.2, chapitre 8 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.2. Autoriser l'implantation d'un balcon à 1.78 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6.2, chapitre 8 du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques